

ABONNEMENT
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS
 Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclamés, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repré-
 sentation, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 NOVEMBRE 1886

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier matin à l'Élysée.
 M. René Goblet ayant perdu sa belle-
 mère hier matin, n'a pu prendre part à la
 délibération.
 M. de Freycinet a fait signer au Président
 de la République les décrets nommant M.
 Boubard au poste de résident général de
 l'Annam et du Tonkin et M. Massicault,
 ministre résident de France à Tunis.
 Ces deux fonctionnaires ont été invités à
 reprendre leur poste le plus tôt possible.
 M. de Freycinet a annoncé au conseil qu'il
 avait été invité à se rendre à la commission
 du Concordat avec ses collègues de la justice
 et de l'instruction publique. En présence du
 bruit de famille dont ce dernier vient d'être
 frappé, le ministre des affaires étrangères
 s'est écrit à la commission pour la prier
 d'ajourner son entrevue avec les membres
 du gouvernement.
 Les ministres, invités, comme on l'a vu
 dans un précédent conseil, à rechercher
 leurs budgets respectifs de nouvelles
 économies réclamées par la majorité de la
 Chambre, ont rendu compte du résultat de leurs
 recherches.
 Le général Boulanger, ministre de la
 guerre, a pu réaliser une économie nouvelle
 de 3 millions, et le vice-amiral Aube, minis-
 tre de la marine et des colonies, une sem-
 blable économie de 2 millions. Les autres
 ministres n'ont pas encore fourni leurs
 chiffres.
 Enfin, M. Granet, ministre des postes et
 des télégraphes, a fait approuver par ses collè-
 gues les termes d'une convention conclue
 avec le gouvernement belge pour l'établisse-
 ment d'une ligne téléphonique entre Paris
 et Bruxelles.

LA DISSOLUTION

Le gâchis parlementaire auquel nous as-
 sistons depuis quelques jours a fait naître
 l'idée bien naturelle d'une dissolution pos-
 sible de la Chambre des députés.
 Le pays apprendrait peut-être avec plai-
 sir que cette nouvelle est exacte.

Nos maîtres n'ont pas de chance. Tout
 tourne contre eux. Pour la diffusion de l'in-
 struction, ils se déclarent prêts à dépenser
 le dernier sou de la France. L'instruction
 avant tout !

Or, dans le dix-huitième arrondissement
 de Paris, il y a 4,374 enfants qui ne vont pas
 à l'école, parce que les établissements com-
 munaux sont trop étroits pour les recevoir.

Dans toute la ville, les écoles libres qui
 subsistent grâce aux sacrifices des conserva-
 teurs et malgré les radicaux, les écoles libres
 ont recueilli 75,000 élèves. C'est autant d'en-
 fants que le dévouement de nos amis sous-
 trait à l'ignorance, puisque les écoles pu-
 bliques ne sont pas assez nombreuses. Cela
 n'empêche pas que demain, si on le pouvait,
 toutes les écoles libres seraient fermées.

La belle chose que d'avoir des principes
 et d'aimer l'instruction !

Sous le titre: **AVEUX RÉPUBLICAINS**, nous
 avons publié les réflexions inspirées à M.
 Sigismond Lacroix, du *Radical*, sur la dis-
 cussion du budget.

A ce sujet, un journal adresse à M. La-
 croix cette simple observation :

Quand notre ami M. de Soland deman-
 dait que les membres de la droite fissent
 partie de la commission du budget, M. Si-
 gismond Lacroix appuyait-il les réclama-
 tions de l'honorable député de Maine-et-
 Loire ?

Non ! D'accord avec ses complices, M.
 Lacroix estimait que la gauche seule était
 capable de dresser chaque année le bilan
 financier de la France. M. Lacroix est donc
 non moins responsable du déficit que les
 opportunistes qu'il accuse. Ni le centre

gauche, ni l'extrême gauche n'ont voulu la
 lumière.

Au lieu de contrôler la comptabilité pu-
 blique dans une salle ouverte à tous les
 partis, les républicains, modérés et immo-
 dérés, s'inspirant des mœurs maçonniques,
 se sont réunis dans un tapis franc rigou-
 reusement clos.

A la discussion publique, loyale, acces-
 sible aux adversaires comme aux amis, ils
 ont préféré les délibérations mystérieuses,
 derrière des murailles soigneusement mate-
 lassées. Eh bien, qu'est-il advenu ? Ceci :
 que non-seulement des millions se sont
 égarés, mais — accident bien autrement
 grave — que le public s'est aperçu de
 « cette fuite ».

Aujourd'hui, pour se donner une conte-
 nance, les Sigismond Lacroix font sem-
 blant de pleurnicher. La France ne sera
 pas dupe de cette tartuferie. Si les républi-
 cains tiennent à ce que les millions se re-
 trouvent, qu'ils nomment une commission
 de contrôle où la droite soit loyalement
 représentée.

Nos amis ne tarderont pas à faire con-
 naître par quelles fissures notre pauvre
 argent a coulé et par quelles mains il a été
 recueilli.

Par suite de l'élection de M. Trystram
 dans le Nord, la majorité républicaine de la
 Chambre se trouve portée exactement au
 chiffre de 400 membres. La Droite en
 compte 484.

Il y a, il est vrai, deux sièges vacants,
 ceux de MM. Paul Bert (Yonne) et Ferrary
 (Hautes-Alpes) ; mais ces deux sièges ont
 toujours appartenu à des républicains, et il
 est absolument certain qu'ils continueront à
 leur appartenir.

A propos de l'élection du Nord, le *Gaulois*
 publie la lettre suivante :

« Lille, 22 novembre.

» Monsieur le rédacteur,
 » Les feuilles républicaines ne vont pas
 manquer de triompher de l'élection d'hier

dans notre département. Elles diront que le
 suffrage universel s'est déjugé, s'est repenti.
 Il importe de ne pas les laisser égarer l'opi-
 nion publique. Le candidat conservateur,
 M. Dervaux, avait tellement affirmé son res-
 pect des institutions actuelles, et ses parrains
 l'avaient présenté avec tant d'insistance
 comme un disciple futur de M. Raoul Duval,
 que dans l'*Echo du Nord* a paru, il y a trois
 jours, une lettre déclarant que les royalistes
 ne pouvaient raisonnablement pas voter
 pour lui.

» Affirmez hardiment que l'échec d'hier
 retombe sur la tête encore informée de la
 droite républicaine, qui se trouve battue
 avant d'avoir vu le jour, et vous serez dans
 le vrai.

» Au reste, je vous enverrai demain des
 détails supplémentaires.

» Agréez, etc.

» UN ELECTEUR DU NORD.

COLONELS FATIGUÉS

« Quand on veut tuer un chien, dit un
 vieux proverbe, on dit qu'il est enragé. » Le
 général Boulanger s'inspire de cet adage,
 qu'il applique à ses subordonnés. Il fait an-
 noncer par ses officiers qu'il va priver avant
 peu douze colonels de leur commandement.
 On aurait grand tort, fait-il ajouter, d'attri-
 buer cette décision rigoureuse à d'autre mo-
 bile que l'intérêt de l'armée. S'il met ces
 douze officiers supérieurs en disponibilité,
 c'est « qu'ils sont fatigués ». Que le minis-
 tre de la guerre n'espère pas donner le
 change, après tant d'actes qui ont prouvé
 que l'intérêt de l'armée ne tenait que la se-
 conde place dans l'ordre de ses préoccupa-
 tions. Si les officiers qu'il se propose de sa-
 crifier étaient des politiciens de son école,
 au lieu d'être tout simplement de bons et
 braves serviteurs du pays, on peut être cer-
 tain qu'il ne les trouverait pas « fatigués ».

LES NOUVEAUX RÉSIDENTS

M. Bihourd et M. Massicault iront prendre
 possession de leur poste respectif dans le

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

Cinq heures sonnèrent. Je n'avalais plus un ins-
 tant à perdre ; il fallait partir.
 Tout à coup je me souvins que j'allais laisser
 mes papiers sans argent.
 — J'ai deux mille francs, lui dis-je ; la moitié
 te suffira. Toi, il te faut quelques ressources.
 — Non, dit-elle, je ne veux rien.
 — Tu rougis de toucher à cet argent, n'est-ce
 pas ? Tu as raison. Ah ! cette dernière humiliation
 me faisait résolu !
 Elle se jeta en pleurant dans mes bras, me
 demanda pardon, et, ouvrant le rouleau de mille
 francs que j'avais posé sur ma table, elle y prit
 quelques louis.
 — C'est tout ce qu'il me faut, dit-elle, pour
 attendre le moment où je pourrai travailler.

Je me dirigeai vers ton lit, mon cher Richard,
 je t'embrassai longuement, en silence, et lorsque
 tu te réveillais peu de temps après mon départ,
 ton visage devait être encore baigné de mes
 larmes...

Puis, je la pressai longtemps sur mon cœur, elle,
 ma chère compagne, ma courageuse femme !

J'errai un instant dans les rues, attendant une
 voiture qui pût me conduire quelque part : je ne
 savais où, car nous n'avions rien pu décider quant
 à ma fuite.

Un fiacre passa. Je l'appelai et je montai dedans.
 Lorsque le cocher me demanda où je voulais
 être conduit, j'eus un instant d'hésitation ; puis
 j'indiquai, au hasard, la barrière Blanche, et je
 roulai sans savoir ce que j'allais devenir.

Ici se termine la première partie des *Mémoires*
 de Causson.

Le récit qui va suivre est extrait de la seconde
 partie de ces *Mémoires* et des documents judiciai-
 res et de police que nous avons pu nous procurer.

XII

Après le départ de Causson, Clémence rentra
 dans l'appartement.
 Cette foudroyante révélation, les émotions de

cette scène l'avaient brisée. Ses jambes fléchis-
 saient, elle se laissa tomber inerte sur son lit.

Alors éclata son désespoir, jusque-là contenu.
 Des sanglots convulsifs faisaient haleter sa poi-
 trine, des larmes inondaient son visage.

Mais ce n'était pas une nature vulgaire. Elle ne
 devait pas tarder à réagir contre cet inévitable
 saisissement, contre ces défaillances de la pre-
 mière heure.

Bientôt, en effet, elle se redressa. Lentement, et
 d'une main qui tremblait à peine, elle essuya ses
 larmes. Ses traits, tout à l'heure contractés,
 avaient maintenant la pâleur et l'immobilité du
 marbre ; ses grands yeux noirs, secs et fixes,
 exprimaient une résignation et une fermeté
 stoïques. Une voix intérieure lui avait crié : « Pas
 de lâcheté ! Si rude que soit l'épreuve, il faut la
 subir ; si lourd que soit le fardeau, il faut le
 porter. Lutte et souffre ! c'est ton devoir. » Et
 cette âme vaillante s'était raidie, résolue à sa
 tâche, prête à s'y user jusqu'au bout.

Elle s'habilla à la hâte. Puis elle ouvrit les tiroirs
 de la commode ; elle y prit les hardes de son
 enfant, qu'elle noua dans un foulard ; elle fit un
 autre paquet de ses hardes à elle.

Tout était prêt. Il n'était que temps de partir :
 les gens de la justice pouvaient arriver ; il ne
 fallait pas que Richard assistât à des événements
 dont il pourrait un jour se souvenir.

Elle entra dans le cabinet. L'enfant, dans son
 petit lit, dormait, un de ses bras étendu, l'autre
 mollement replié au-dessus de sa tête ; la lumière
 du matin baignait, sans les entr'ouvrir, ses pau-
 pières aux cils longs et soyeux. En voyant cette
 tête fraîche et reposée, ces lèvres roses et vague-
 ment frémissantes, comme dans l'attente du baiser
 maternel, Clémence eut un brusque tressaillement
 et ses yeux se mouillèrent. Mais elle se raffermir
 bien vite. Plus de faiblesse !... Celle-ci devait être
 la dernière.

Elle toucha la main de l'enfant et l'appela dou-
 cement. Il ouvrit des yeux étonnés, s'agita pour
 chasser un reste de sommeil, et, tout en se déli-
 rant, se laissa embrasser.

Il demanda pourquoi on l'éveillait, s'il était
 l'heure d'aller en classe.

— Non, dit-elle ; tu as congé aujourd'hui.

— Congé... tiens ! Pourquoi donc ?

Eh, sans attendre d'explication (car c'était déjà
 une imprudence d'en avoir demandé une), il
 manifesta sa joie.

Mais ce fut bien autre chose quand il apprit
 qu'on allait à Montreuil, chez M^{me} Prévot ! Il battit
 des mains, il gambada sur son lit, il sauta au cou
 de sa mère. — Bonne petite mère !... Il était
 triomphant. Et des questions : — Quand partirait-
 on ? — Tout de suite. — Avec papa ? — Non. Il
 était à son bureau. — Ah ! le vilain papa !... Eh

plus bref délai possible. Il est possible que M. Massicault puisse partir pour Tunis dimanche prochain 28 novembre. Quant à M. Bibourd, il s'embarquera pour le Tonkin soit le 3 décembre prochain, soit au plus tard le 17 décembre.

LA MORTALITÉ AU TONKIN.

Nous apprenons de source certaine que le bataillon cantonné à Lang-Son est fortement éprouvé par le climat. Son chiffre de malades, actuellement en traitement à l'hôpital, dépasse en permanence deux cents, c'est à dire le quart de l'effectif.

L'insalubrité de ce point avait été cependant signalée par M^r Puginier, évêque du Tonkin.

FRANÇAIS MASSACRÉS

Une dépêche d'Aden, de source anglaise, annonce qu'un officier et sept matelots de l'avis français le *Pingouin*, débarqués à Ambadu pour faire de l'eau, ont été massacrés par les Somalis.

La France militaire annonçait dernièrement qu'un officier de cavalerie avait été dévoré par un requin à Madagascar.

Cet officier n'était autre que M. le lieutenant Donzelle, qui avait appartenu au 3^e hussards.

PRESSION ÉLECTORALE

L'élection partielle qui vient d'avoir lieu dans le département du Nord a provoqué, de la part de l'administration, les actes les plus odieux, les plus scandaleux de pression officielle qu'on eût encore vus se produire.

Nous en signalons quelques-uns :

1^o C'est d'abord le préfet du Nord, M. Cambon, qui, non content de faire tirer une édition spéciale du journal modéré l'*Echo du Nord*, emploie, pour en expédier les 36,000 numéros aux 36,000 cabaretiers du département, les employés des postes et des télégraphes, transformés ainsi en agents électoraux.

2^o Ce sont les divers sous-préfets escortant dans toutes les communes soit le candidat Trystram, soit les conférenciers en tournée pour sa cause, — lesdits sous-préfets consommant des chopes et en profitant pour accrédiiter le bruit que les licences des cabaretiers allaient être quadruplées sur la simple demande de M. Wilson, *gendre du Président de la République*. Cette dernière qualité était invoquée comme un titre.

3^o Ce sont des commissaires de police prélevant d'office une souscription pour l'élection Trystram sur la caisse des sergents de ville.

4^o Ce sont des maires républicains faisant inviter, au tambour, leurs administrés d'a-

voir à passer chez eux avant de se rendre au scrutin.

5^o

Et que d'autres faits encore !

Ici l'on menaçait les cabaretiers de leur supprimer leurs licences; là, les débitants de tabac de les leur retirer, s'ils ne faisaient voter leurs parents désignés sur une liste. Et quand les malheureux répondaient à cette intimidation : — « Mais comment saurez-vous s'ils ont voté pour vous ? » — On répondait : — « Nous savons le nombre des voix que nous obtenons par quartier; c'est à vous de l'augmenter. »

Il n'y a là que quelques faits connus de tout le monde, de Lille à Valenciennes. Bien d'autres se révéleront, faisant connaître les moyens de corruption de toute nature que l'on n'a cessé d'employer. — La candidature officielle est désormais la candidature du marteau-pilon.

LES FÊTES DU SOLEIL

Le Comité de la Presse, dans une importante réunion qui a eu lieu samedi, a arrêté une partie du magnifique programme des fêtes que l'on va organiser à Paris pour venir au secours des inondés du Midi.

Les fêtes commenceront vers le vingt décembre.

Le palais de l'Industrie, en dépit de l'hiver, sera transformé en palais du Soleil. On essaiera d'en faire un « château du roi René » gigantesque. C'est là que se dérouleront les fêtes les plus célèbres de la Provence, ses jeux forains si pittoresques, ses luttes d'hommes et de *demi-hommes*. Toutes les villes des pays inondés seront conviées à envoyer leurs meilleures troupes ou Sociétés locales. On verra un jour la *Tarasque* et le lendemain la *Pastorale*.

Aux premières loges seront, dans leur merveilleux costume, les plus belles Arlésiennes, auxquelles le public décernera le prix de beauté, après qu'elles auront décerné aux concurrents des prix de force, d'agilité, de musique, etc.

A l'Hippodrome, le Comité espère donner, non les sanglantes courses de taureaux qui écœureraient les Parisiens, et que, d'ailleurs, le ministre de l'intérieur n'autoriserait pas, mais les innocentes et amusantes ferrades qui ont tant de succès à Arles. Le membre le plus scrupuleux de la Société protectrice des animaux pourra assister à ces exercices, qui semblent vraiment divertir les taureaux eux-mêmes.

Une farandole gigantesque, — et pas feinte, celle-là — s'emmèlera dans la vaste enceinte, précédant un tournoi local qui défilera au milieu des tambourinaires.

Il a été question aussi d'une bataille de fleurs et des confetti de Nice.

La durée de la *Fête du Soleil* serait de trente jours.

Puis la commission a étudié et adopté l'idée d'un carrousel à l'Hippodrome.

M. le général Boulanger a reçu, le 22 novembre, M. Edmond Magnier, directeur de

l'Événement, et M. E. Guyon, directeur de la Patrie.

Il s'est entendu avec eux au sujet du carrousel militaire que l'on compte organiser au palais de l'Industrie, au profit des inondés du Midi.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 novembre.

Le mouvement de reprise se continue sur nos rentes: 3 0/0, 83 25; 4 1/2 0/0, 109.90.

L'action du Crédit Foncier poursuit son mouvement de hausse, on est à 1,442. Les dispositions générales du marché à l'égard de ce titre font prévoir que le cours de 1,450 ne tardera pas à être atteint. Les obligations foncières et communales à lots se dirigent rapidement vers le pair. On sait que ces titres rapportent encore plus de 3 0/0 alors que toutes les valeurs similaires tendent à se capitaliser à un taux se rapprochant de 2 1/2 0/0.

L'excellente situation de la Société Générale qui ressort des derniers bilans mensuels détermine de nombreux achats au comptant sur cette valeur. Au moment où le marché se montre disposé à pousser les actions de nos principales sociétés de crédit, on ne saurait trop engager les capitaux à se porter sur celles qui n'ont encore bénéficié des dispositions nouvelles que dans de faibles limites.

Le monde financier a été très frappé du revirement qui s'est produit dans la presse américaine depuis le voyage de M. de Lesseps aux États-Unis. Personne, de l'autre côté de l'Atlantique, ne met plus en doute l'achèvement du canal. On cote l'action de Panama 420.

Bonne tenue des actions et obligations de nos Chemins de fer.

Nouvelles militaires.

LE SERVICE DES VINGT-HUIT JOURS ET DES TREIZE JOURS

Dans sa dernière séance, la commission de l'armée a eu à s'occuper de la question de savoir s'il fallait maintenir le service des vingt-huit jours pour les réservistes et celui des treize jours pour les territoriaux.

M. le baron Reille, opposé à ce maintien, a présenté et soutenu un système consistant à n'imposer aux hommes de la réserve que quatre semaines de service, réparties en deux périodes, pendant la durée de leur séjour dans la réserve.

D'importants mouvements sont annoncés dans le haut personnel des préfectures maritimes, par suite du passage au cadre de réserve du vice-amiral Krantz, commandant en chef et préfet du cinquième arrondissement maritime à Toulon.

Son successeur probable serait le vice-amiral Dupetit-Thouars, qui irait de Cherbourg à Toulon. M. le vice-amiral Charles Duperré quitterait Lorient pour Cherbourg. M. le vice-amiral Conrad, vice-président du conseil des travaux, prendrait la préfecture de Lorient et serait remplacé à Paris par le vice-amiral Comte.

D'autre part, M. le contre-amiral Baux, major de la flotte, à Toulon, est nommé commandant de la marine en Algérie, en remplacement de M. le contre-amiral Carof, admis au cadre de réserve.

bien, tant pis! on s'amuserait sans lui, avec les petits Urbain... car on allait prendre les petits Urbain en passant, n'est-ce pas? — On essaierait. — Oui! Et s'ils ne venaient pas, eux non plus, tant pis encore! Il s'amuserait tout seul... avec Phanor (il avait gardé le meilleur souvenir du chien de la jardinière)... Et il courrait par tout le jardin; il toucherait aux espaliers; il mangerait des pêches... Oh! des pêches!...

Il faut qu'elle lui expliquât qu'il n'y avait pas de pêches au mois de novembre, et pourquoi il n'y en avait pas... et qu'elle fût calme et souriante à cette joie enfantine!

Habillé à la hâte, il ne se fit pas prier pour quitter la maison.

C'était par un affreux temps de neige fondante et de boue. Ils allèrent, se tenant par la main, clapotant dans les rues, — elle, pressant le pas, soucieuse, lui, absorbé dans son rêve et insensible aux ennuis du chemin.

On arriva rue Saint-Antoine, chez les Urbain. Le mari était déjà à son atelier; M^{me} Urbain, seule avec ses deux enfants. Ce fut une surprise: comment se faisait-il que Clémence vint à pareille heure? qu'était-il donc arrivé?

Clémence s'enferma avec M^{me} Urbain dans une chambre contiguë. C'était pour elle un instant redouté. Elle dut avouer le crime et la fuite de son mari, subir les étouffements et les questions de

son amie: « Comment donc? Ah! mon Dieu! mais ce n'est pas possible! » Et cette répulsion, mal déguisée sous de la pitié, que toute débécance inspire même aux meilleurs et aux plus dévoués. Elle supporta courageusement cette épreuve.

Pressée de repartir, de savoir si M^{me} Prévot consentirait à se charger de Richard pendant quelques jours, elle pria M^{me} Urbain de lui retenir, pour le soir même, une chambre meublée, au plus bas prix possible, dans le quartier Saint-Antoine. Car, pour ce qui était de revenir dans l'appartement de la rue d'Enfer, jamais elle n'y consentirait;... et peut-être, d'ailleurs, l'en chasserait-on!

Pendant ces confidences, les trois bambins, eux aussi, n'avaient pas cessé de causer. Richard avait dit son voyage à Montreuil, et les petits Urbain voulaient absolument qu'on les y menât avec lui. Sur le refus de leur mère, ce furent des larmes, des cris. Il fallut, pour les apaiser un peu, qu'on leur promît une compensation; et encore regardèrent-ils partir Richard d'un air triste et boudeur. Ils lui portaient envie!

Ce fut, de la barrière à Montreuil, un long et pénible trajet. Allégée de ses hardes, qu'elle avait laissées chez M^{me} Urbain, soutenue par une énergie fébrile, Clémence dut prendre et porter son enfant dont les pieds s'engluèrent dans la boue. Elle fit de fréquentes haltes avec ce fardeau, sous un vent

froid. Enfin elle arriva.

Chez M^{me} Prévot, mêmes confidences, même confusion douloureuse. L'excellente femme déclara qu'elle serait trop heureuse de garder Richard près d'elle, mais le difficile fut de le faire consentir à rester.

Son beau rêve s'était évanoui; il avait passé par toutes les déceptions: d'abord, les petits Urbain qu'on n'avait pas laissés venir; puis cette vilaine route et cette bise glacée. On arrivait: la maison était triste; sa mère causait avec M^{me} Prévot, et il restait seul. Il s'était glissé dans le jardin: c'était laid, plus de fruits aux arbres, à peine quelques feuilles séchées. Enfin, il avait fait des avances à Phanor, et celui-ci, peu soucieux de quitter la paille de sa niche, s'était mis à gronder. Il n'y avait évidemment plus qu'à retourner à Paris.

Aussi, en apprenant qu'il lui fallait rester à Montreuil, opposa-t-il une vive résistance. Les caresses de M^{me} Prévot et les injonctions de sa mère le touchèrent peu. Ce qui le décida, ce fut de voir celle-ci affligée, prête à pleurer: il eut honte de lui causer ce chagrin.

Et, passant d'une extrémité à l'autre, il déclara qu'il avait tort, qu'il se plaisait beaucoup chez M^{me} Prévot, qu'il serait bien sage — à condition pourtant que sa mère reviendrait le lendemain. Elle le lui promit et l'embrassa avec force. Il la regarda partir, tâchant de sourire, quoique son

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

CONCOURS ET FESTIVALS EN 1887

Au moment où l'on songe sérieusement à organiser un grand Concours musical et un Festival à Saumur, il n'est pas sans intérêt de donner la liste des Concours et Festivals annoncés jusqu'ici pour l'année 1887.

MAI

- 14 15 — Rennes (Ille-et-Vilaine).
- 22 — Melun (Seine-et-Marne).
- 28 29 — Montbrison (Loire).
- 29 — Alençon (Orne).
- 29 30 — Nantes (Loire-Inférieure).
- 29 30 — Fontenay-le-Comte (Vendée).
- 29 30 — Paris (XVII^e arrondissement).
- Poitiers (Vienne).
- Le Havre (Seine-Inférieure).

JUIN

- 24 25 — Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure).
- Limoges (Haute-Vienne).
- Senlis (Oise).

JUILLET

- 3 4 — Saumur (Maine-et-Loire).
- 24 — Marans (Charente-Inférieure).

AOUT

- 14 15 — Villefranche (Rhône).
- Sables-d'Olonne (Vendée).

Projétés: Saint-Germain (Seine-et-Oise).
Dieppe (Seine-Inférieure).
Tourcoing (Nord).

Voici des entrefflets, empruntés au journal le *Monde Orphonique*, concernant les Concours et Festivals annoncés ou projetés dans les chefs-lieux de départements limitrophes de celui de Maine-et-Loire:

« POITIERS (Vienne). — A l'occasion d'un concours régional qui doit s'ouvrir à Poitiers du 17 au 25 MAI 1887, un grand concours musical, avec primes en espèces au concours d'honneur, sera organisé par l'harmonie l'*Union Poitevine*, sous le patronage de la municipalité et des autorités civiles et militaires de la ville et du département. Le comité organisateur est entièrement constitué et composé des membres ayant déjà organisé le concours des 24 et 25 mai 1885.

» Le succès est certainement assuré avec de tels organisateurs. Ils ont acquis, par leurs travaux de 1885, une expérience qui leur fera éviter bien des écueils et amènera une organisation parfaite.

» Nous reparlerons de cette fête musicale projetée et nous en donnerons la date précise. »

« RENNES (Ille-et-Vilaine). — La ville de Rennes organise un grand concours musical et festival pour les 14 et 15 mai 1887. Les orphéons, harmonies et fanfares seront conviés à cette fête qui précède les organisateurs depuis le commencement de cette année, car le projet date de loin.

» A l'époque du concours musical, Rennes sera le siège d'un concours régional qui comprendra 14 départements. A cette occasion de nombreuses fêtes seront données

petit cœur fût bien gros.

Et elle, chemin faisant, songeait à cet enfant qui la consolait par sa gentillesse, qui grandirait près d'elle tandis que son père ne le verrait plus.

— Moi qui me plaignais! murmura-t-elle. (A suivre.)

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 29 novembre 1886,

Avec le concours de M. NEVEU

FAUST

Grand opéra en 5 actes, paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de CHARLES GOUNOD.

Distribution:

De docteur Faust M. Bailly.
Méphistophélès Neveu.
Valentin Nury.
Piquet Piquet.
Wagner M^{me} Lebec-Espinal.
Marguerite Guiberti.
Siebel Schils.
Dame Marthe Soldats, peuple, paysans.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COMTE, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

et toutes mesures seront prises pour leur donner un certain éclat.

« C'est la région de l'Ouest qui, cette année, prend les devants pour annoncer les concours musicaux ; les sociétés de cette région vont donc être favorisées et auront plusieurs occasions de montrer ce que peut faire obtenir un travail assidu. »

« SABLES-D'OLONNE (Vendée). — Un concours musical est projeté dans cette ville pour le mois d'août. Voilà encore une ville à laquelle sa situation assure un joli succès. »

« Sitôt que nous aurons des renseignements précis nous reparlerons de ce concours. »

Nous croyons savoir que le Concours-Festival de Saumur est fixé aux dimanches 3 et lundi 4 juillet 1887.

CASSE-COU !

Un de nos lecteurs de Montsoreau nous adresse la question suivante :

« Que devient donc votre tramway ? Chaque matin les habitants de Montsoreau montent dans le donjon de leur vieux manoir et s'écrient, comme dans le conte de *Barbe-Bleue* : « Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? »

« Et ils ne voient rien venir ; et ils répètent à l'envi ce refrain, bien connu à Saumur : « Les travaux reprendront sans doute lundi ! »

Hélas ! il ne nous est pas possible de donner la moindre réponse à notre correspondant. Les rails cannelés gisent toujours au long des trottoirs, au milieu du ruisseau, dans la plus belle percée de la ville, depuis le pont Cassart jusqu'au bout de la rue de Bordeaux, continuant d'occasionner de nombreuses chutes aux malheureux piétons qui glissent avec raison les tramways... Hélas ! On n'ose même plus espérer de voir commencer... lundi l'enlèvement de ces matériaux aussi encombrants que nuisibles pour la population en général et pour le commerce en particulier.

Et longtemps encore peut-être, si, la nuit venant, vous portez vos pas vers la place de la Bilange et la rue d'Orléans, nous continuerons à vous crier : Casse-cou !

LE CHATEAU DE LA SALLE

La France militaire a reçu de Montreuil-Bellay les lignes suivantes sur l'incendie du château de la Salle dont l'*Echo Saumurois* a donné les détails dans son numéro paru vendredi dernier :

« Un incendie considérable vient, le 18 novembre courant, de détruire presque entièrement le château de la Salle, sis commune de Montreuil-Bellay. Il a été habité par la famille des Carlet de la Rozière, des Montaignac, des Caqueray, qui a fourni des officiers supérieurs à nos armées de terre et de mer.

« Ce château, qui date de 1606, appartenait depuis peu de temps à M. Guenyeau. Avec un zèle digne de tout éloge, la

population s'est rendue sur le lieu du sinistre, dirigée par l'administration et la brigade de gendarmerie. Chacun a fait plus que son devoir. Le commandant de brigade de gendarmerie, surtout, a montré un courage extraordinaire en même temps que la plus grande présence d'esprit.

« Aussi tout ce qui a pu être fait par ce sous-officier intelligent et énergique pour combattre l'incendie, a-t-il été exécuté avec ordre et précision.

« Les dommages sont évalués à plus de cent mille francs. »

LE BON VIEUX TEMPS

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Le Révérend Audra, dit « Le bon vieux temps », a décidément fait divorce avec le protestantisme pour épouser Marianne. Dimanche dernier, il avait encore lâché ses ouailles pour courir à Cholet pérorer en faveur de la R. F.

« Si un prêtre catholique quittait son ministère pour s'occuper de politique, les républicains n'auraient pas de termes assez énergiques pour protester contre lui. »

CONFÉRENCE AGRICOLE A CANDES

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Dugué, professeur départemental d'agriculture d'Indre-et-Loire, a fait une conférence publique, dimanche, à Candés, dans la salle de la Mairie. L'assistance se composait d'une centaine de personnes, parmi lesquelles on remarquait un certain nombre de propriétaires de Montsoreau ; de Fontevault et de Turquant.

Nous avons déjà indiqué le sujet de la conférence : étude des maladies qui s'attaquent à la vigne ; circonstances qui provoquent leur apparition et leur développement ; moyens pratiques à employer pour les prévenir et les guérir.

Le professeur a fait précéder son étude de réflexions générales sur l'utilité de la vigne et sur la richesse qu'on peut en retirer. La vigne donne le cinquième du revenu total de la France. Mais cette production diminue sensiblement. Jadis, nous étions le premier pays viticole du monde ; aujourd'hui nous voilà descendus au second rang. Du fait de l'importation des vins étrangers, et des maladies de la vigne, nous avons perdu, depuis 15 ans, au moins quinze milliards de francs.

Dans l'Indre-et-Loire, les pertes causées par le phylloxéra, cette année, sont évaluées à près de trente millions. On estime que, dans la seule commune de Luyes, les propriétaires de vigne perdent plus de 600,000 francs.

Le professeur passe ensuite en revue les différentes maladies de la vigne et les influences climatiques auxquelles elle est exposée.

La chlorose ou jaunisse est une affection qui se manifeste par la couleur jaune, plus ou moins pâle, des feuilles de vigne. Cette maladie résulte de l'anémie du sujet, de la pauvreté du sol, ou encore de l'excès de sé-

cheresse ou d'humidité. Elle se produit principalement dans les terres blanches. Si le sol manque d'azote, il faut employer les fumures ; s'il est crayeux, on se sert du sulfate de fer, que l'on répand dans une proportion de deux à trois cents kilos par hectare. Cette opération doit être répétée pendant deux ou trois ans.

La gelée blanche cause souvent un grand mal aux vignes. Contre elle, il n'y a pas grand-chose à faire. Cependant, lorsqu'il s'agit d'un vignoble de peu d'étendue, on peut combattre les effets de la rosée, c'est-à-dire de la gelée blanche. On a trouvé un agent qui absorbe cette rosée : c'est la chaux. Semez de la chaux en poussière sur les sujets et le danger sera écarté.

Contre la grêle, autre fléau de la vigne, il n'y a qu'un remède : c'est l'assurance.

La coulure n'est pas moins redoutable que la grêle. Elle nous enlève, par an, en France, de cent à deux cents millions de francs. Mais il y a un moyen de lutter contre elle. On pioche la vigne avant la fleur et on pratique une incision annulaire sur les branches fructifères, au-dessus du premier oeil.

Le professeur dit ensuite quelques mots de la grillure, par les coups de soleil, et de la pourriture qui se produit dans les pays où l'on n'accrole pas, puis il s'occupe des parasites de l'ordre végétal.

L'oidium est une vieille connaissance, malheureusement trop répandue, et que l'on combat, tout le monde le sait maintenant, à l'aide de soufres, faits par un temps chaud.

Le mildiou, ou mildew, est un triste cadeau que nous ont fait les Américains. Il est en France depuis 1878 ; on l'a découvert, en 1880, dans le vignoble de la colonie de Meltray (Indre-et-Loire). Il a fait des ravages considérables dans ce département. C'est un champignon, qui est transporté par le vent. Il se développe dans le corps même de la feuille. Pour le prévenir, on se sert d'une composition appelée *bouillie bordelaise* et formée de : 4 kilogrammes de sulfate de cuivre et de 9 kilogrammes de chaux, mélangés dans un hectolitre d'eau.

On peut aussi faire usage d'eau céleste, mélange d'ammoniaque volatile et de sulfate de cuivre.

La dépense, pour traiter, une fois, un hectare de vigne, ne dépasserait pas trois francs ; le premier traitement doit se faire vers le 15 mai ; le second, un peu avant la fleur.

M. Dugué conseille de faire tremper dans le sulfate de cuivre les liens dont on se sert pour accoler.

Il cite ensuite divers autres parasites de la vigne et il arrive ensuite au phylloxéra.

Ce fléau s'est développé d'une façon désastreuse dans l'Indre-et-Loire. Actuellement il existe 93 communes de ce département, parmi lesquelles figure Candés. Deux mille hectares environ sont atteints ; deux cents hectares ont été ruinés.

Pour arrêter le mal, on se sert du sulfate de carbone que l'on introduit dans le sol au moyen d'instruments qui se trouvent dans le commerce ; ce produit vaut 36 fr. les 100 kil. La dépense serait de 6 fr. en-

viron par boisselée.

Ce traitement doit être complété par un badigeonnage fait avec un mélange de coaltar, de chaux et de naphthaline.

Le professeur conseille aux propriétaires de vigne de s'associer, de former des syndicats pour combattre le fléau. De cette façon, la charge serait moins lourde. Le conseil est sage et il faut espérer qu'il sera suivi.

La conférence de M. Dugué a duré plus de deux heures et elle a été écoutée avec un vif intérêt.

Pour être plus fructueuse, plus pratique, elle aurait dû être accompagnée, à notre avis, d'une distribution de notices contenant la nomenclature et les dosages des substances à employer. Il est en effet presque impossible à la plus grande partie des auditeurs de retenir dans leur mémoire les chiffres et les proportions indiquées. B.

LOUDUN. — Un cas de fécondité assez rare vient de se produire dans cette ville.

M^{lle} Charton, boulangère, est heureusement accouchée, dans la nuit du 19 au 20 novembre, de trois filles.

A l'heure actuelle, la mère et les trois enfants se portent on ne peut mieux.

AU GRAND-THÉÂTRE DE NANTES

Le théâtre de Nantes, par suite d'une nouvelle indisposition de M. Guillemot, a été fort peu intéressant cette semaine. Nous comptons sur l'*Africaine* et nous avons eu *Si j'étais Roi*. C'est là un contre-temps d'autant plus fâcheux que M. Paravey avait sans doute l'intention, au lever du rideau, de faire part au public, par l'organe enchanteur de M. Bouland, d'une coïncidence extraordinaire qui ne se reproduira peut-être jamais. L'*Africaine* était affichée pour le 20 novembre 1886, et c'était le 20 novembre 1897 que Vasco de Gama doublait le cap de Bonne-Espérance.

Décidément l'indisposition de M. Guillemot ne pouvait plus mal tomber.

Nous n'avons rien de meilleur à dire de la représentation de *Si j'étais Roi* que de celle des *Mousquetaires de la Reine*.

L'exécution de l'œuvre d'Adam a laissé beaucoup à désirer et si, au début de la campagne, nous avons craint l'emballlement du public à l'égard de quelques artistes, nous n'aurions cependant jamais cru voir ceux-ci arriver à un tel excès de médiocrité.

Nous avons, depuis quelque temps, certaines inquiétudes dont nous devons faire part à notre directeur. D'abord nous n'entendons plus parler du changement de M. Bovet, ce qui serait grave, et nous nous demandons avec effroi si nous allons être condamnés à l'entendre jusqu'à la fin de la campagne. Nous ne voyons plus le *Cid* annoncé sur les affiches. Est-ce que l'annonce de cette œuvre nouvelle n'aurait pas plus de valeur que maintes annonces commerciales qui ne se réalisent jamais ? C'est évidemment très beau d'avoir monté le *Petit Chaperon Rouge* six semaines après l'ouverture de la campagne, mais enfin M. Paravey nous avait fait espérer autre chose. — LAMY.

(*Espérance du Peuple.*)

Guérison radicale obtenue au bout de 8 jours

Ile-d'Yeu (Vendée). Je souffrais de douleurs rhumatismales dans l'épaule gauche, de ballonnement du ventre et, de plus, d'un chaud et froid ; huit jours après avoir commencé l'emploi de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, tout avait disparu comme par enchantement ; aujourd'hui je me porte à merveille. J'autorise de bon cœur M. H. Rizog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à donner à ma lettre toute la publicité qu'il jugera à propos. Th. Bernard. Légalisation de la signature.

Avis aux amateurs d'huile de noix

Il a été reçu à l'ÉPICERIE CENTRALE des *Huiles de noix* surfinées d'une des premières huileries du Périgord ; elles sont garanties sur facture et à l'analyse exemptes de tout mélange, et elles ne sont vendues que 1 fr. le 1/2 kilog. et 4 fr. 80 le litre (le litre d'huile pesant environ 900 gr. net).

Grand Théâtre d'Angers.

Jeu 25 novembre,

Quatrième représentation du grand succès de l'année **JOSÉPHINE VENDUE PAR SES SŒURS**, opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. P. Ferrier et F. Carré, musique de Victor Roger.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'*Echo Saumurois*.

LE LIÈVRE BLANC

NOUVELLE

Par J. de Château-Châlons.

Jugez de sa satisfaction, lorsqu'après une marche de dix minutes à peine, il aperçut le lièvre blanc, broutant tranquillement le serpolet sur la lisière d'un taillis.

Le chien qui l'accompagnait courut sur l'animal.

Celui-ci se refugia dans le bois, puis revint sur ses pas, sans trop se presser, comme s'il eut voulu montrer qu'il faisait peu de cas de cette poursuite.

Mais le chasseur l'attendait. Jugeant le moment favorable il fit feu.

« Bien touché ! Bien touché ! » s'écria-t-il d'une voix triomphante.

En effet, la pauvre bête avait été atteinte. Elle perdait beaucoup de sang.

En se traînant, elle cherchait à pénétrer dans un massif de genêts qui masquait l'escarpement du coteau.

Le chien, arrivant à fond de train, la saisit.

Mais, par un effort énergique, le lièvre parvint à lui échapper.

« Ah ! l'imbécile de chien ! s'écria le chasseur, il va me faire perdre mon gibier ! »

Il se précipita lui-même sur le lièvre, et, en tombant, le couvrit de son corps.

Au même instant, il disparut derrière le rideau de genêts en poussant un cri terrible, qui retentit, d'échos en échos, dans les profondeurs de la vallée.

IV.

Le coteau qui s'étend entre Turquant et Montsoreau, parallèlement à la route de Saumur, offre un coup-d'œil des plus pittoresques. Sur certains points, il s'abaisse en pente douce et gazonnée jusqu'à la route et est tapissé de noyers et de frênes. Plus loin, c'est-à-dire en se rapprochant de la Maumènière, la scène change. Des masses de rochers, brunis par le temps et qui de loin ressemblent à d'antiques fortifications, s'élèvent à une grande hauteur. Ça et là, des habitations, auxquelles on arrive par d'étroits sentiers, ont été creusées dans leurs flancs, tandis que, dans d'autres endroits, le roc, devenant insubmersible, présente une surface taillée à pic.

C'est à la crête de cette partie du coteau que M. Daux avait rencontré le lièvre blanc.

Comme on l'a vu plus haut, craignant que l'ani-

mal, quoique grièvement blessé, ne lui échappât, il s'était jeté à plat ventre sur lui.

Mais l'enivrement de sa victime l'aveuglait de telle façon qu'il ne voyait pas le gouffre ouvert sous ses pieds et dans lequel il roula.

Précipité d'une hauteur de plus de vingt-cinq mètres, il rebondit de rochers en rochers, et, lorsqu'il toucha le sol, il était mort.

Tous ses membres étaient disloqués, brisés ; le crâne, affreusement fracturé, laissait échapper la cervelle.

Dans ses mains crispées, le malheureux tenait encore le gibier qu'il avait tué et qui lui coûtait si cher.

Les journaux parlèrent de cet horrible accident et on apprit alors, par une lettre du directeur d'une ménagerie qui était venu à la foire de Saumur sept ou huit ans auparavant, que le fameux lièvre, dont l'espèce était inconnue dans nos contrées, venait de la Sibérie.

Ce curieux quadrupède s'était échappé de sa cage et on avait inutilement cherché à le reprendre.

FIN.

LEÇONS D'ANGLAIS par M. L. NEPVEU, 6, rue du Prêche, Saumur.

FAILLITE GODIN, EDMOND.

Les créanciers du sieur Godin, pharmacien aux Rosiers, dont les titres ont été vérifiés et affirmés, sont informés que M. le juge-commissaire a ordonné la répartition d'un dividende de 4.08 G/0 aux créanciers de cette faillite. Ce dividende sera payé aux créanciers munis de leurs titres d'admission, à partir du samedi 27 novembre 1886, à une heure du soir, par M. Proust, Ludovic, syndic de ladite faillite, demeurant à Saumur, rue Dacier.

Pour extrait :
(773) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 44.

**DEMANDE
En séparation de biens.**

Par exploit du ministère de RENIER, huissier à Gennes, commis à cet effet, en date du vingt-deux novembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, M^{me} Gabrielle Javeau, épouse de M. Julien Dufour, voyageur de commerce, avec lequel elle demeure à Saint-Clement-d'Arce, ladite dame admise à l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 13 octobre mil huit cent quatre-vingt-six.

A formé contre ledit M. Julien Dufour sa demande en séparation de biens ;

Et, sur ladite assignation, M^{me} Dufour a constitué comme avoué M^e Felix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 44.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.
Saumur, le vingt quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-six.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

UN JEUNE HOMME marié, connaissant dessin, arpentage, comptabilité et au courant de la construction, demande emploi de dessinateur ou comptable.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

DEUX MAISONS

Situées à Saumur, place de la Bilange, n° 29 et 30,

Occupées par MM. Terrien et Crosnier.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1887

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Palens, n° 10,

Avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ou à Louer

TRÈS BELLE MAISON BOURGEOISE

Située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine,

Avec remise, écurie, cour et jardin.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE

MAISON MEUBLÉE

Située à Saumur, rue de la Clochette, n° 4, Avec jardin, remise et écurie.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

A CÉDER

PÂTISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

LA VELOUTINE
Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau
ADHÉRENTE & INVISIBLE
Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles
Se défier des Imitations et Contrefaçons
CH. FAY, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875
9, Rue de la Paix, PARIS

Etude de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA PROPRIÉTÉ DE LA HOUSSAYE

Située commune de Moulharnes,

Joignant la forêt de Monnaie, et comprenant : deux closeries, des réserves en bois et sapinières, le tout d'une superficie d'environ 34 hectares 34 ares.

S'adresser à M^e CAILLEAU. (755)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

Maison et Jardin

Situés rue du Roi-René, n° 15.

S'adresser à M^{me} Veuve PEGEAU, qui l'habite. (757)

**A VENDRE
PONETTE ALEZANE**

1^{re} 48 très-doublée, vite trotteuse.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

M. CÉLESTIN SATABIN tient à la disposition de ceux qui voudront bien l'honorer d'une commande, des *Cidres et des Poirés de Bretagne et de Normandie* de première qualité, livrables en fûts, depuis 25 à 225 litres.

S'adresser maison PICHAT, rue de l'Abattoir, cave n° 8. (764)

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES

RUÈCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

INJECTION PEYRARD ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 184 Européens, a donné 181 guérisons. L'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS NI CROCHETS
DENTS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODKET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 NOVEMBRE 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	83 12	83 20	Est	805	800	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	524	524
3 % amortissable	83 85	83 85	Paris-Lyon-Méditerranée	1243 75	1243 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	524	525	Est	397	395 50
3 % (nouveau)	82 90	83 05	Midi	1180	1180	— 1865, 4 %	524 50	525	Midi	394	394
4 1/2 %	104 75	104 52	Nord	1610	1606 25	— 1869, 3 %	408 50	410	Nord	399 25	399 50
4 1/2 % (nouveau)	104 90	104 70	Orléans	1330	1325	— 1871, 3 %	400	403	Orléans	395 25	395 25
Obligations du Trésor	511	515	Ouest	870	865	— 1875, 4 %	517	516	Ouest	394	394
Banque de France	4350	4330	Compagnie parisienne du Gaz	1477 50	1476 25	— 1876, 4 %	514 50	515	Paris-Lyon-Méditerranée	393	393
Société Générale	472 58	477 50	Canal de Suez	2165	2100	Bons de liquid. Ville de Paris	528 75	527	Paris-Bourbonnais	394	394
Comptoir d'escompte	1040	1035	C. gen. Transatlantique	542 50	548 75	Obligations communales 1879	478	478	Canal de Suez	590	589
Crédit Lyonnais	587 50	590	Russe 5 0/0 1870	99 25	99 50	Obligat. foncières 1879 3 %	479	479			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1435	1442 50				Obligat. foncières 1883 3 %	387	388			
Crédit mobilier	300	305									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur (orl.)	2 06	6 53	8 31	10 31	1 39	4 16	Saumur (orl.)	6 53	8 31	4 16	8 34	8 34	Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5
Saumur (état)	6 50	8 31	10 31	1 39	4 16	8 34	Saumur (état)	6 50	8 31	4 16	8 34	8 34	Vivry	8 10	12 09	3 18	5 54	10 5	
Nantillyhalte	7 03	8 37	10 43	1 42	4 26	8 43	Nantilly	7 03	8 37	4 26	8 43	8 43	Blou	8 14	12 13	3 27	6 03	10 5	
Varr.-Chacé	7 09	8 43	10 52	1 48	4 32	8 49	Montreuil (a)	7 29	9 19	4 52	9 08	9 08	Vernantes	8 32	12 31	3 40	6 14	10 5	
Brézé s.-Cyr	7 17	9 09	11 15	1 56	4 39	8 56	(dép.)	7 34	9 29	5 1	9 10	9 10	Noyant-Méon	8 59	12 59	3 11	4 04	8 38	11 45
Montreuil (a)	7 24	9 19	11 15	1 56	4 39	8 56	le Vandelnay	7 44	9 40	5 11	9 17	10 11	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	3 57	5 09	7 45	12 32
(dép.)	7 36	9 31	11 24	2 09	4 58	9 11	Baugé	7 56	9 50	5 30	9 22	10 22							
Thouars	7 43	9 38	11 31	2 16	5 05	9 18	Doué	8 05	9 57	5 37	9 29	10 31							
Loudun	7 50	9 45	11 38	2 23	5 12	9 25													
Poitiers	7 57	9 52	11 45	2 30	5 19	9 32													

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS							SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur	3 08	6 53	9 13	1 21	3 38	7 15	Saumur	3 26	8 31	9 36	12 48	4 34	7 04	10 24	
St-Martin	3 15	7 00	9 26	1 33	3 48	7 21	Varenes	3 34	8 39	9 44	1 01	4 48	7 18	10 48	
St-Clement	3 22	7 07	9 33	1 40	3 48	7 28	Port-Boulet	3 49	8 45	9 45	1 12	4 59	7 30	10 48	
Les Rosiers	3 29	7 14	9 40	1 47	3 43	7 35	La Chapelle	4 02	8 58	9 58	1 24	5 17	7 44	11 11	
La Ménitré	3 36	7 21	9 47	1 54	3 52	7 42	Langeais	4 15	9 11	10 09	1 36	5 30	8 01	11 18	
Angers	3 43	7 28	9 54	2 01	3 59	7 49	Tours	4 28	9 24	10 24	1 48	5 42	8 13	11 25	

COFFRE-FORT
DE LA
MAISON HÄFFNER AÎNÉ
Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,
PAUL GODKET
IMPRIMEUR, SAUMUR.